

# L'origine de l'écriture, un enjeu de la linguistique saussurienne ?

Testenoire, Pierre-Yves

Equipe de Recherche sur les Aires Culturelles (ERAC)  
pytestenoire@yahoo.fr

## 1 Introduction

La question de l'origine de l'écriture constitue-t-elle un enjeu pour la réflexion linguistique ? Nombreux sont les ouvrages de linguistique générale qui consacrent un chapitre à l'écriture et à la relation qu'elle entretient avec la langue. Les études sur l'histoire de l'écriture émanant de linguistes français, par ailleurs, ne manquent pas à l'époque contemporaine : citons celles de Berger, de Cohen, de Février, de Calvet... Prise en charge par les spécialistes des langues anciennes, la question de l'émergence de l'écriture n'est ainsi plus l'apanage, depuis le XIXe siècle, des seuls philosophes. Faut-il y voir un paradoxe dans la mesure où l'école linguistique française s'est en partie construite sur le refus de la question de l'origine du langage, refus inscrit dans les statuts de 1866 de la Société de Linguistique de Paris ? L'impossibilité théorique d'étudier l'origine des langues, formalisée par la linguistique comparative dans le dernier tiers du XIXe siècle, aurait-elle déporté l'intérêt génétique sur la question de l'émergence de l'écriture ? C'est à ce type de rapprochement qu'invite Joseph Vendryes, ardent défenseur de la position de la Société de Linguistique de Paris, dans *Le langage*. Deux chapitres, respectivement intitulés « L'origine du langage » et « Origine et développement de l'écriture », se répondent en ouverture et en clôture de l'ouvrage. Ayant constaté dans le premier que « le problème de l'origine du langage n'est pas un problème d'ordre linguistique », il écrit dans le second : « Si le problème de l'origine du langage ne comporte aucune solution satisfaisante, il n'en va pas de même du problème de l'origine de l'écriture. Celui-ci se laisse aborder directement ; on peut sans peine en faire le tour et l'embrasser dans son ampleur. C'est que l'origine de l'écriture est relativement assez voisine de nous »<sup>1</sup>. La mise en miroir des deux problèmes ne se réduit pas au seul clivage historique / antéhistorique. Si l'écriture constitue un système sémiologique dont on considère qu'il est théoriquement et empiriquement possible d'étudier les origines, cela tient aussi à la secondarité présupposée de ce système.

À l'aune de ces interrogations, il nous apparaît intéressant d'étudier le problème de l'émergence de l'écriture dans la réflexion théorique de Ferdinand de Saussure. La linguistique saussurienne, telle qu'elle se découvre dans le *Cours de Linguistique Générale*, est représentative des problématiques qui nous intéressent ici : d'une part, car elle s'inscrit dans cette tradition qui refuse de traiter la question de l'origine des langues ; d'autre part, car elle nourrit un structuralisme dont la réputation est d'ignorer les problématiques de l'écriture. De fait, si Saussure insiste, aussi bien dans ses cours de linguistique générale que dans ses écrits manuscrits, sur l'inanité de la question de l'origine des langues, il ne manifeste pas les mêmes préventions à l'égard de cet autre système de signes qu'est, d'après la définition qu'il en donne, l'écriture. La question de son origine, effectivement abordée dans des notes autographes découvertes à titre posthume, invite à poser à nouveaux frais la problématique de l'écriture chez Saussure.

## 2 Ambivalence du traitement saussurien de l'écriture

Le statut de l'écriture dans les cours de linguistique générale ne se résume pas à son traitement dépréciatif. Si la critique de l'écriture comme d'un « voile » posé sur la langue faussant sa représentation a focalisé l'attention, les systèmes graphiques ne sont pas abordés par ce seul biais. Un double mouvement de ségrégation et de mise en relation des systèmes de la langue et de l'écriture cohabitent dans les cours de linguistique générale, conférant à l'écriture un rôle plus crucial qu'on ne le croit communément.

## 2.1 Voilement

Du traitement ambivalent que reçoivent les systèmes graphiques chez Saussure, l'aspect le plus connu est incontestablement la critique, développée dans le sixième chapitre de l'introduction du *Cours de Linguistique Générale*, de l'écriture comme « représentation » tronquée de la langue. Il paraît inutile de rappeler les analyses de Jacques Derrida, dans *De la grammatologie*, qui lit ce chapitre comme l'indice de l'inscription de la linguistique saussurienne dans la tradition phonocentrique de la métaphysique occidentale. Depuis les analyses derridiennes, d'autres critiques ont mis en évidence la faiblesse de ce chapitre du CLG, pointant le flou du concept de « représentation » ou soulignant la spécificité sémiologique du système graphique auquel le modèle saussurien dénie toute autonomie<sup>2</sup>. Passant rapidement sur cette dimension connue, on se contentera de montrer que l'approche saussurienne s'inscrit également dans des débats d'époque.

Sur la nécessité d'une transcription rationnelle pour la méthode comparatiste, Saussure partage la position des néo-grammairiens. L'analyse de la représentation faussée de l'écriture contenue dans le CLG rentre ainsi dans l'inventaire, dressé devant les étudiants, des erreurs commises par la linguistique historique du XIXe siècle. L'examen de cet intermédiaire fallacieux vaut avertissement pour ne pas perpétuer la confusion de la lettre et du son imputée aux premiers comparatistes. En cela, la critique saussurienne de l'écriture a une visée méthodologique. La dénonciation du médium trompeur de l'écriture est une invitation à lui substituer un système de représentation fiable. Deux des trois passages issus des trois cours (1907, 1908-1909 et 1910-1911) sur lesquels les éditeurs du CLG se sont fondés pour l'écriture du chapitre « Représentation de la langue par l'écriture » sont immédiatement suivis, dans les cahiers d'étudiants, d'un exposé sur les principes de phonologie nécessaires à une transcription rationnelle de la parole. « Ces considérations sur l'écriture », note ainsi l'un des auditeurs du troisième cours, « nous conduisent comme elles ont conduit les linguistes à un système d'écriture phonétique, (un moyen qui supprime toutes équivoques et inexactitudes) »<sup>3</sup>. Aussi les préoccupations saussuriennes rejoignent celles à l'œuvre dans le projet d'Alphabet Phonétique International de Paul Passy, projet auquel le linguiste renvoie directement<sup>4</sup>.

L'analyse critique de l'écriture développée par Saussure participe aussi d'une stratégie d'autonomisation disciplinaire de la linguistique. Le souci de camper la linguistique hors des sciences philologiques justifie, dans les premiers cours, une exclusion radicale de tout phénomène scripturaire dans l'activité du linguiste. Les cahiers d'étudiants du premier cours conservent la trace de cette exclusion : « Nous nous confinerons donc résolument dans la langue parlée. »<sup>5</sup> Une division du champ disciplinaire en une linguistique de la langue parlée et une linguistique de la langue écrite est même envisagée dans le premier cours puis sera abandonnée. Certains passages des cours de linguistique générale concernant l'écriture sont, en tout état de cause, des réponses directes à Louis Havet : ils s'inscrivent dans le débat qui oppose les deux savants sur la relation entre linguistique et philologie<sup>6</sup>.

Parce qu'elle est conçue comme un système distinct de la langue visant à sa représentation, l'écriture joue un double rôle dans l'enseignement saussurien. En tant que représentation trompeuse, source d'innombrables erreurs, elle est ce système qu'il convient de distinguer de la langue et dont l'influence doit être soupçonneusement analysée. Inversement, en tant que système de signes distinct mais analogue à celui de la langue, l'écriture intervient en contrepoint lors de l'élaboration des principes d'une science linguistique.

## 2.2 Dévoilement

La question de l'écriture est très tôt intégrée à la réflexion théorique sur les langues menée par Ferdinand de Saussure. Ses premiers textes de linguistique générale, écrits bien avant les leçons initiées en 1907, l'attestent. C'est le cas, tout particulièrement des notes manuscrites destinées à un article sur le linguiste américain William Dwight Whitney. Ces notes écrites à la fin de l'année 1894 – période, on le sait, cruciale dans l'histoire de la pensée saussurienne<sup>7</sup> – commencent comme un article d'hommage au linguiste américain qui vient de décéder. Elles évoluent assez vite en une analyse serrée des mérites mais

aussi des insuffisances des idées exposées dans *The life and growth of language*. Parmi celles-ci, Saussure fait crédit à Whitney d'avoir affirmé, contre les conceptions organicistes de son temps, que le langage était une institution humaine. « Cela a changé l'axe de la linguistique », écrit-il. Mais il s'empresse de regretter que ce conventionnalisme n'ait pas pris la mesure de la spécificité du langage parmi les institutions humaines :

~~L'avenir~~ (La suite) dira (croyons-nous) : c'est une institution humaine, ~~sans analogue~~ ~~sauf l'écriture. Et cela n'est pas important pour son étude.~~ mais de telle nature que toutes les autres institutions humaines ~~sauf celle de l'écriture~~ ~~sont destinées à~~ (ne peuvent que) nous tromper ~~complètement~~ sur son (a véritable) essence, si nous ~~avons~~ ~~le malheur de~~ (nous) nous fixer(ons) (~~par malheur~~) à leur analogie. [...]  
Mais le langage et l'écriture ne sont PAS FONDES (~~DEPUIS L'ORIGINE~~) SUR UN ~~RAPPORT NATUREL DES~~ CHOSES (sur un rapport naturel des choses). Il n'y aucun rapport, à aucun moment, entre un certain son sifflant et la ~~lettre~~ forme de la lettre S, et de même il n'est pas plus difficile au mot ~~kuh~~ (cow) qu'au mot ~~vacca~~ de désigner une vache. C'est ce que Whitney ne s'est jamais lassé de ~~faire voir~~ (~~mettre en évidence~~) (répéter) pour ~~prouver~~ (mieux faire sentir) que le langage ~~était~~ (est) une institution pure. Seulement cela prouve beaucoup plus : à savoir que le langage est une institution ~~SANS ANALOGUE~~ (si l'on y joint l'écriture) et qu'il serait vraiment ~~tout à fait illusoire~~ (présomptueux) de croire que l'histoire du langage doit ressembler, même de loin, après cela, à celle d'une autre institution, ~~ni qu'~~ Il (ne) mette (pas) en jeu (à chaque moment) des forces psychologiques semblables ~~pour être~~ ~~pratique~~.<sup>8</sup>

Seule l'écriture est jugée comparable, parmi les institutions humaines, à celle du langage. Cette similitude se fonde sur la nature de leur signe et de la convention qui les fonde. Ainsi, dans le reste du brouillon, la prise en compte de ce que Saussure appelle alors « la figure » ou le « signe vocal » s'accompagne toujours de celle du « signe graphique »<sup>9</sup>. Le cas de l'écriture est intimement adjoint à la réflexion sur le langage, même lorsque le linguiste en vient à formuler, pour l'une des premières fois, l'inscription de l'étude de la langue dans le champ d'une science des signes :

Dans la théorie générale des signes le cas particulier des signes vocaux n'était (ne serait) pas en outre plus complexe ~~de~~ (mille fois) tous les cas particuliers connus ; tels que l'écriture, la chiffraison.<sup>10</sup>

L'analogie entre langue et écriture est, si l'on en croit les notes sur Whitney, totale. Elle concerne non seulement la nature de l'institution qu'elles représentent dans la vie sociale des hommes mais aussi leur fonctionnement en tant que systèmes de signes<sup>11</sup>. Le signe graphique continue d'ailleurs de nourrir, après 1894, la réflexion sémiologique de Saussure. Ainsi dans les textes théoriques figurant parmi les manuscrits sur les légendes, les lettres de l'alphabet prennent place, aux côtés du nom et du personnage mythique parmi les « différentes formes du SIGNE, au sens philosophique »<sup>12</sup>. C'est même à partir de l'exemple de la rune germanique que Saussure entreprend de définir le symbole<sup>13</sup>. Dans les cours de linguistique générale, enfin, l'écriture constitue un analogon de la langue beaucoup moins satisfaisant qu'elle ne l'était dans le manuscrit sur Whitney. Elle continue néanmoins de participer à l'élaboration des principes théoriques d'une science du langage.

Dès l'introduction du deuxième cours, l'écriture joue un rôle capital dans l'insertion de la linguistique au sein d'une science des signes plus large. Parmi les systèmes de signes non linguistiques alors énumérés – signaux maritimes, signes des aveugles, des sourds muets – dont cette science pourrait se charger, l'écriture est « le plus important ». Et pour étayer l'affirmation du caractère sémiologique de la science du langage, Saussure développe le rapprochement suivant :

Dans l'écriture nous sommes bien dans un système de signes similaire à celui de la langue. Les principaux caractères en sont :

- 1) Le caractère arbitraire du signe (il n'y a pas de rapport entre le signe et la chose à désigner) ;)
- 2) valeur purement négative et différentielle du signe. (Il n'emprunte sa valeur qu'aux différences.) Pour t par exemple chez une même personne :  
$$\tau \quad T \quad t$$
mais ce qu'on lui demande c'est qu'il ne soit pas tout à fait identique à un l ou n !)
- 3) Les valeurs de l'écriture n'agissent que comme grandeurs opposées (dans un système défini ;) elles sont oppositives, ne sont des valeurs (que) par opposition. (Il y a une limite dans le nombre de valeurs.) (N'est pas tout à fait la même chose que 2) mais résout bien finalement en la valeur négative. Exemple : ce qui est p pour un Russe sera r pour Grec, etc.)
- 2) et 3) sont une conséquence nécessaire de 1).
- 4) Indifférence totale du moyen de production du signe – découle également de 1) – que je les écrive en blanc, noir, creux, relief etc., (c'est indifférent.)  
Nous retrouverons tous ces caractères dans la langue.<sup>14</sup>

Ce passage des cahiers d'Albert Riedlinger a été retranscrit presque à l'identique par les éditeurs du CLG et inséré dans un chapitre sur la notion de valeur linguistique<sup>15</sup>. La modification du contexte biaise fondamentalement l'interprétation à donner à ce passage<sup>16</sup>. En fait, il se situe au tout début de l'introduction du deuxième cours, de cette « causerie » ainsi que la désignera Saussure<sup>17</sup>. Après avoir analysé dans le premier cours, les erreurs commises par la linguistique historique, le professeur n'a encore développé aucun principe positif pour une science du langage. À peine a-t-il disjoint la parole de la langue et cherché à situer la linguistique parmi les autres sciences que ce développement intervient. Les notions d'arbitraire et de valeur sont ainsi esquissées, pour la première fois dans le développement des cours, au sujet des signes graphiques. Celles-ci servent la démonstration de la similarité des deux systèmes de signes. Saussure poursuit en énumérant une autre série de points de contact entre la langue et l'écriture : toutes deux sont des conventions sociales, toutes deux sont héritées des générations précédentes<sup>18</sup>. Les similitudes intrinsèques aux deux systèmes précèdent ainsi l'inventaire de leurs similitudes extrinsèques. On retrouve dans ce développement la double analogie qu'établissait, entre langage et écriture, le texte sur Whitney : en tant que système sémiologique, et en tant qu'institution sociale. Pourtant à peine établis, ces rapprochements sont minorés :

On pourrait pousser cette comparaison beaucoup plus loin (jusque dans les détails) et (aussi) retrouver des analogies entre les systèmes de signes (autres que l'écriture – même le système des signaux maritimes -) et celui de la langue. On sent que l'on est dans le même ordre de fait.<sup>19</sup>

La spécificité de l'écriture est mise à mal : d'autres systèmes de signes pourraient ainsi être comparés à celui de la langue. La liste des analogies entretenues avec l'écriture n'a servi qu'à démontrer son insertion parmi les sciences sémiologiques. Saussure tranche d'ailleurs par une phrase qui sonne comme un programme : « C'est à nous de déterminer ce qui, dans les différents systèmes sémiologiques, fait de la langue un système à part »<sup>20</sup>. Dans l'affirmation de la radicale singularité de la langue, l'introduction du troisième cours va encore plus loin. Lorsqu'il reprend à Whitney la définition de la langue comme institution sociale, Saussure ajoute :

Toutefois, on ne voit pas d'institution sociale qui se place à côté de la langue et soit comparable à elle. Il y a de très nombreuses différences. La situation toute particulière que la langue occupe entre les institutions est très sûre, mais on ne peut pas y répondre d'un seul mot ; ce sont plutôt des différences qui éclateraient à cette comparaison.<sup>21</sup>

L'écriture perd ainsi totalement le statut d'analogon de la langue que lui conférait le texte de 1894. Ni dans sa dimension sociale, ni dans sa dimension sémiologique, elle ne peut lui être comparée. Elle n'a plus dès lors de rôle spécifique à jouer dans l'enseignement de linguistique générale. Malgré cela, Saussure continue de la faire intervenir et tout particulièrement dans la dernière partie du troisième cours

où sont exposés les principes généraux de la langue. Elle lui sert ainsi d'argument en faveur de la distinction langue – parole :

⟨On peut séparer la parole du reste⟩ Il arrive dans des cas de maladie qu'un homme entièrement privé de la parole conserve la faculté d'écrire : la langue est intacte, la parole seule est touchée.<sup>22</sup>

De même, le signe graphique intervient en contrepoint du signe linguistique dans la démonstration de l'arbitraire :

⟨C'est le même caractère arbitraire qu'ont les signes de l'écriture⟩ Il est clair qu'aucun lien préexistant n'est là pour que je désigne le son P par la suite de traits P, Π, ou ⊙.<sup>23</sup>

ou, en opposition à celui-ci, sur la question de la linéarité :

[Le signe linguistique] est acoustique (il se déroule dans le temps qui n'a qu'une dimension linéaire, une seule dimension). Par opposition à telle espèce de signes (signes visuels par exemple) qui peuvent offrir une complication en plusieurs dimensions, le signe acoustique ne peut offrir de complications que dans l'espace qui serait figurable dans une ligne.<sup>24</sup>

L'écriture revient, un peu plus loin, dans l'inventaire des causes de l'immutabilité des langues :

2°) La multitude immense des signes constituant une langue. Si l'on cherche des points de comparaison, on n'en trouve pas. Et ce fait de la multitude des éléments qui sont en jeu n'est point à dédaigner. Une écriture n'a que vingt à quarante signes. On peut voir un système d'écriture remplacé par un autre. S'il était concevable que la langue ne se composât que de quarante signes par exemple, il serait très concevable que la langue puisse être changée du tout au tout.<sup>25</sup>

En dépit de la fréquence des comparaisons employées dans l'enseignement saussurien – jeu d'échec, économie... –, aucun autre objet sémiologique n'y joue de rôle comparable à celui exercé par l'écriture. Elle demeure comme système de signes référent pour penser la langue, même une fois actée la radicale singularité de celle-ci. Le signe graphique, tout particulièrement dans l'introduction du deuxième cours et dans le troisième, sert à éclairer les caractéristiques du signe linguistique. La préservation de cette analogie méthodologique trouve son explication dans l'évolution de la pensée théorique de Saussure depuis 1894 dont nous avons esquissé quelques traits.

Les cours de linguistique générale, en somme, ne proposent pas d'analyse structurée du phénomène de l'écriture. Celui-ci n'intéresse Saussure que dans les rapports qu'il entretient avec le langage. À cet égard, il est traité sous un double jour : à la fois comme document, souvent trompeur, donnant accès à la langue et comme institution sociale et système de signes, par certains aspects, comparable à celle-ci. La critique célèbre de l'écriture comme d'un « voile » posé sur la langue cohabite avec une confrontation, souvent inaperçue, des deux systèmes lors de l'exposé théorique. Procédant au voilement de la langue, l'écriture participe aussi du dévoilement de ses principes généraux.

### 3 Aux origines de l'alphabet

Les cours de linguistique générale n'examinent pas les systèmes graphiques uniquement du point de vue de leur représentation linguistique ; leur diversité, à travers le temps et l'espace, est aussi abordée. L'écriture, en effet, intéresse le linguiste par sa valeur documentaire. En tant que système de représentation des langues, il est l'unique voie d'accès aux langues anciennes et un témoin indispensable pour l'étude historique des langues. Aussi, dans les parties des cours consacrées aux différentes familles de langues, pour l'essentiel non exploitées par les éditeurs du CLG, Saussure aborde les différents systèmes d'écriture : étrusques<sup>26</sup>, syllabaires cypristes<sup>27</sup>, cunéiformes perses<sup>28</sup>, alphabets sémitiques<sup>29</sup>...



Les informations fournies sont d'ordre historique. Du point de vue théorique, Saussure s'en tient à une typologie sommaire, distinguant deux grands systèmes d'écriture : le système idéographique et le système phonétique. Un archétype est proposé pour chacun de ces deux systèmes : l'écriture chinoise et l'alphabet grec. Entre ces deux systèmes, une hiérarchie est assumée : l'écriture idéographique n'est pas examinée, quand l'« alphabétisme », objet de toutes les attentions, est désigné comme « le seul système rationnel d'écriture »<sup>30</sup>. C'est sur l'origine de ce second système que se concentrent les spéculations saussuriennes.

Le savant expose à ses étudiants les hypothèses connues sur l'origine sémitique, par l'intermédiaire des phéniciens, de l'alphabet grec. Mais outre l'évolution historique des anciens systèmes graphiques, l'intérêt saussurien se porte sur les mécanismes cognitifs et sémiologiques à l'œuvre dans la constitution d'un alphabet. Cette question, succinctement abordée dans le cadre de l'enseignement de linguistique générale, reçoit son traitement le plus complet dans les notes manuscrites du linguiste, tout particulièrement dans celles consacrées aux anagrammes.

### 3.1 Fiction des origines

La recherche des anagrammes menée entre 1906 et 1909, soit parallèlement aux deux premiers cours de linguistique générale, consiste, on le sait, en la patiente vérification d'une hypothèse concernant la composition poétique dans l'antiquité. Celle-ci serait régie, selon Saussure, par des mécanismes complexes d'itération et d'imitation phonique de « mot-thèmes ». Cette hypothèse concerne dans un premier temps les plus vieilles poésies indo-européenne, notamment les stances védiques et les poèmes homériques. La pratique anagrammatique interviendrait donc dans la composition de poèmes pour lesquels Saussure ne suppose pas l'usage de l'écriture. L'anagramme serait donc originellement un procédé oral<sup>31</sup>. Cette hypothèse, développée dans les premiers cahiers d'anagrammes, n'est pas sans poser difficulté. Saussure peine à concevoir comment les poètes antiques peuvent maîtriser, sans le support de l'écriture, les calculs compliqués des éléments phoniques à introduire dans le vers. L'oralité et la comptabilité phonique que suppose l'hypothèse anagrammatique lui paraissent incompatibles. Pour résoudre cette contradiction, le savant en vient à imaginer un système de proto-écriture à l'aide de baguettes nécessaire à la pratique anagrammatique. Cette hypothèse lui est inspirée par la polysémie du substantif allemand « stab ». La théorie du stab est développée, avec quelques variantes, dans quatre textes manuscrits relatifs aux anagrammes : deux extraits de cahiers d'anagrammes, un brouillon de lettre à Charles Bally et une lettre à Antoine Meillet. Ces quatre textes, connus depuis une quarantaine d'années, ont été édités de façon éparse<sup>32</sup>. Par souci de concision, nous nous appuyons prioritairement sur l'un de ces quatre textes, extraits d'un cahier manuscrit intitulé « Premier cahier à lire préliminairement » :

C'est aussi en partant de cette donnée d'une poésie indo-européenne qui analyse la substance phonique des mots (soit pour en faire des séries acoustiques, soit pour en faire des séries significatives lorsqu'on allude à un certain nom), que j'ai cru comprendre pour la première fois le fameux stab des Germains, dans son triple sens de a.) baguette b.) phonème allitérant de la poésie c.) lettre.

Dès qu'on a seulement le soupçon que les éléments phoniques du vers avaient à être comptés, une objection se présente qui est celle de la difficulté de les compter, vu qu'il nous faut beaucoup d'attention à nous-mêmes, qui disposons de l'écriture, pour être sûrs de les bien compter. Aussi conçoit-on d'emblée, [—] ou plutôt prévoit-on, si le métier du vātēs était d'assembler des sons en nombre déterminé, que la chose n'était pour ainsi dire possible qu'au moyen d'un signe extérieur comme des cailloux de différentes couleurs, ou comme des baguettes de différentes formes : lesquelles, représentant la somme des d ou des k etc., qui pouvaient être employés dans le carmen, passaient successivement de droite à gauche à mesure que la composition avançait et rendait un certain nombre de d ou de k indisponibles pour les vers ultérieurs. (Il faut partir des courts poèmes de 6 à 8 vers, dont les Elogia, ou certains hymnes védiques, ou les formules magiques germaniques donnent l'idée.) - Il arrive ainsi que, même à priori, le rapport d'une baguette (stab ou stabo) avec le PHONÈME se présente comme absolument (naturel et) clair si la poésie comptait les phonèmes ;

au lieu que je n'ai jamais pu [—] découvrir aucun sens à stab, stabo, la lettre allitérante, ou la lettre, dans la conception ordinaire de la poésie allitérante. Pourquoi une lettre aurait-elle été alors désignée par une baguette ? ?

Mystère.

× Toute la question de stab serait plus claire si on n'y mêlait malencontreusement la question de buoch (l'écorce de hêtre où on pouvait tracer des caractères). Ces deux objets du règne végétal sont parfaitement séparés dans l'affaire de l'écriture germanique, et, ainsi qu'il résulte de mon précédent exposé, je considère stab = phonème comme antérieur à toute écriture ; comme absolument indépendant de buoch qui le précède dans l'actuel composé allemand Buchstabe (en apparence « baguette de hêtre »).

⟨Le tout à considérer pour l'interprétation du passage de Tacite que je laisse de côté ici.⟩<sup>33</sup>

La théorie du stab, qu'amorce un questionnement étymologique autour du « stab » allemand et du « calculus » latin, apparaît bien comme un essai d'archéologie de l'écriture. Cette spéculation sur les modalités de composition poétique dans l'Antiquité donne au savant l'occasion de réfléchir à l'émergence d'un système sémiologique tel que celui de l'alphabet.

Saussure propose non pas une reconstitution historique, mais une fiction des origines à la mode du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute nourrie des spéculations de Vico et de Rousseau, sa reconstitution d'une pratique pré-scripturale s'appuie aussi sur des documents historiques. Ayant travaillé au milieu des années 1890 au déchiffrement d'inscriptions anciennes, Saussure maîtrise les connaissances de son temps sur l'histoire de l'écriture<sup>34</sup>. Nul doute que les travaux de Joachim Menant, auquel il écrit en 1895<sup>35</sup>, et de Jules Oppert sur les écritures cunéiformes lui sont connus<sup>36</sup>. Cependant la seule source directe de cette spéculation semble être l'*Histoire de l'écriture dans l'Antiquité* de son confrère de la Société de Linguistique de Paris, Philippe Berger, et particulièrement son premier chapitre consacré aux « origines de l'écriture ». Mentionnant le texte de Tacite sur la pratique divinatoire des druides auquel Saussure fait ici allusion, Berger mentionne les « Buchstaben » comme l'un des premiers procédés mnémotechniques humains non pictographiques :

Parallèlement au dessin, nous voyons se développer, chez certains peuples, des procédés mnémotechniques qui leur permettaient de communiquer, non plus au moyen d'images, mais au moyen de signes purement conventionnels, n'ayant aucune ressemblance avec les objets qu'ils désignaient. Les auteurs anciens nous rapportent que les Scythes et les Germains se servaient, soit pour correspondre, soit pour leurs pratiques divinatoires, de bâtonnets sur lesquels ils faisaient des entailles. Cet usage paraît avoir été répandu chez tous les peuples du Nord ; le nom même qui sert à désigner encore actuellement les lettres de l'alphabet en allemand, « Buchstaben », nous a conservé le souvenir de cet état de choses.<sup>37</sup>

Surtout, il livre la description de plusieurs systèmes de mémorisation tenus pour préfigurant l'écriture. Parmi eux, le système des Wampums employé par les Iroquois et celui des Quippos, utilisé par les Péruviens, ont pu inspirer la récitation à l'aide de baguettes ou de cailloux imaginée par Saussure. Ainsi en va-t-il des Quippos qui, selon la présentation qu'en donne Philippe Berger, « se composent de cordelettes formées de fils de laine de différentes couleurs, bleus, rouges, blancs, bruns, sur lesquelles sont placés à différentes hauteurs, des nœuds plus ou moins compliqués »<sup>38</sup> et qui ont suppléé l'usage de cailloux :

Ceux qui ont les premiers visité ces contrées nous attestent la grande habileté des Péruviens soit dans l'usage des quippos, soit même dans celui des cailloux, qui avait précédé chez eux l'emploi des cordelettes nouées : « Il est curieux, dit Acosta, de voir des vieillards décrépits apprendre avec un rond de cailloux le *Pater noster* ; avec un autre l'*Ave Maria* ; avec un troisième, le *Credo* ; et savoir quelle pierre signifie : *conçu du Saint-Esprit* ; quelle autre, *a souffert sous Ponce Pilate* ; puis, quand ils se trompent, se reprennent, seulement en regardant leurs cailloux. »<sup>39</sup>

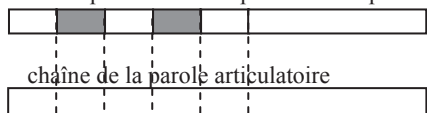
Présentant de nombreuses analogies avec les systèmes décrits par Philippe Berger, la théorie saussurienne du stab n'en demeure pas moins originale. Elle donne à penser une représentation anté-scripturaire, non pas de mots ou de sonorités, mais du nombre d'un même élément phonique au sein d'une pièce poétique. Elle éclaire surtout d'un nouveau jour la conception saussurienne de l'écriture.

### 3.2 Sémiologie du stab

La théorie du stab confirme les deux présupposés que les analyses derridiennes ont mis au jour dans le phonocentrisme saussurien : la primauté de la parole et l'extériorité de l'écriture. Le statut de l'écriture est celui d'un auxiliaire, en aucun cas d'un concurrent. De ces présupposés en découle un autre : la fonction originelle de l'écriture est d'ordre mnémonique. Le jeu des stabs est, en effet, toujours présenté comme un support mnémonique à la parole poétique, jamais comme un moyen de l'expression de la langue ou de la pensée. C'est ce qui fait la profonde originalité de l'hypothèse saussurienne par rapport aux autres scénarii de genèses proposés : sur le plan historique, le linguiste délaisse les explications intellectuelles, administratives ou commerciales usuellement avancées ; il met les motivations poétiques en principe de tout. La préhistoire de l'écriture reconstituée est, de ce point de vue, étroitement liée aux avancées des recherches anagrammatiques. L'écriture trouve son origine dans la nécessité, induite par l'hypothèse du « mot-thème » et d'une loi d'itération phonique, de compter les phonèmes. L'invention de l'écriture répond à un besoin arithmétique. C'est là que réside une seconde spécificité de l'hypothèse saussurienne : le stab est fondamentalement un processus de comptabilité. L'image du « boulier phonique » employé par Lotringer<sup>40</sup> est, à cet égard, tout à fait appropriée. Dans un autre texte consacré aux stabs, le linguiste affirme ainsi que « pour faire un vers, [...] on est obligé de, non d'alphabétiser encore, mais de phonétiser, et de compter exactement comp combien de k (ou de o ou de r) sont derrière le vers pour savoir combien on en peut mettre encore en avant du vers. »<sup>41</sup>

Les trois étapes de la reconstitution proposée par Saussure sont passées en revue, à rebours : compter, phonétiser, alphabétiser. Le compte des éléments phoniques nécessite de « phonétiser », c'est-à-dire d'isoler dans la chaîne acoustique du poème, des unités différenciées et dès lors dénombrables. Les modalités de cette opération ne sont pas explicitées dans les textes sur le stab. On en trouve en revanche une description précise dans les cahiers d'étudiants ayant assisté au troisième cours de linguistique générale :

Les créateurs de l'alphabet primitif n'ont pas pu procéder autrement que de décomposer la chaîne parlée en temps homogènes :

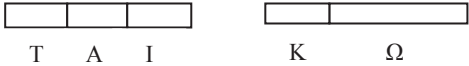


chaîne de la parole articulatoire

⟨Dans la première chaîne, nous pouvons distinguer, immédiatement, si un espace est semblable à lui-même d'un bout à l'autre ou non.⟩

Quand il est évident que nous avons des moments semblables et différents des voisins, nous avons les moments irréductibles de la chaîne acoustique, ⟨les uns courts, les autres longs⟩ moments qui n'ont rien à faire avec la durée du temps. Il s'agit seulement de reconnaître s'il est semblable à lui-même, s'il est homogène, ⟨chacun de ces moments⟩ d'un bout à l'autre. ⟨Des moments, pas des temps⟩.

À ces unités établies seulement par leurs différences, entre elles, les Grecs donnèrent des signes



T A I K Ω

⟨Les Grecs firent probablement opération inévitable du phonologiste)⟩<sup>42</sup>

L'usage des stabs suppose cette même analyse de la chaîne acoustique. Il se situe simplement en amont de la seconde opération, prêtée ici aux Grecs, et qui paraît constituer, aux yeux de Saussure, l'acte de naissance de l'écriture : l'alphabétisation.



Pour autant, la frontière que dessine la mise en alphabet est ténue. Elle consiste, ainsi que l'expose Saussure au sujet de l'exemple grec, à « donner des signes » aux « unités établies seulement par leurs différences ». Or c'est exactement la fonction que remplissent les baguettes ou les cailloux. Ceux-ci sont d'ailleurs désignés par le terme dont use Saussure pour les lettres de l'alphabet, celui de « signe extérieur » : « il y avait un seul moyen naturel : préparer, pour chaque élément phonique, un signe extérieur, par exemple des cailloux »<sup>43</sup> ; « si le métier du vātēs était d'assembler des sons en nombre déterminé, que la chose n'était pour ainsi dire possible qu'au moyen d'un signe extérieur comme des cailloux ». Ailleurs, Saussure affirme explicitement que les baguettes ont pour mission de « représenter » les phonèmes : « Si les phonèmes devaient se trouver en chiffre pair, on comprend par exemple que le poète devait, pour s'y retrouver avec quelque sûreté, choisir, pour les représenter, quelque chose comme des cailloux ou des baguettes (stab) qui lui indiquassent au fur et à mesure de la composition où il en était pour chaque espèce de phonèmes, de stabs. »<sup>44</sup> Bien que Saussure se défende de réintroduire, via son hypothèse, « la vue (inconscient) de l'alphabet »<sup>45</sup>, les stabs préfigurent les systèmes d'écriture. Cette relation de représentation entre les deux systèmes est traduite par l'équivalence « stab = phonème ». Celle-ci trouve un écho direct dans la formule utilisée, dans les cours de linguistique générale au sujet du premier alphabet grec : « autant d'éléments parlés, autant de signes écrits ». Saussure place, comme point de départ à l'histoire de l'écriture, un moment de parallélisme ou de correspondance parfait entre les deux systèmes de l'écriture et de la langue. Moment qu'illustre dans les cours de linguistique générale l'exemple de l'alphabet grec primitif :

Il faut prendre un point de départ où l'écriture n'a pas encore subi de changement indirect. Ce moment ne se rencontre qu'une fois dans l'histoire d'un peuple : lorsque, pour la première fois, il s'est mis à consigner sa langue par écrit, et encore seulement s'il a taillé en plein drap, s'il n'a pas emprunté les habitudes phonétiques des autres peuples. Dans ce cas unique la convention était libre qui fixait le choix du signe devant représenter le son. Un (tel) cas, tout à fait notoire, est celui de l'invention du premier alphabet grec ; [...] Dans l'orthographe primitive des Grecs, la conséquence se voit surtout dans la consécution des sons : autant d'éléments parlés, autant de signes écrits.<sup>46</sup>

La perfection de la correspondance tient à l'analyse phonétique logique que Saussure prête, nous l'avons vu, aux inventeurs de l'alphabet grec. Le même caractère phonématique est attribué au système du stab. Au même titre que les lettres d'un alphabet, les baguettes ont vis-à-vis des signes de la langue parlée une fonction de métasignes. Les métasignifiés des stabs sont ces unités irréductibles de la chaîne acoustique que l'analyse phonétique a isolées et que Saussure appelle « phonèmes ». Le système du stab, comme celui de l'alphabet, repose sur la relation biunivoque établie entre le signifiant visuel – la baguette ou la lettre – et son métasignifié linguistique. Une différence majeure subsiste néanmoins entre les deux systèmes puisque le premier associe le signifiant visuel à la somme des unités phoniques semblables, quand le second associe la lettre à chacune des unités prises individuellement. Cette différence d'ordre sémiologique peut s'analyser avec les notions d'emblème et de jeton proposées par Roy Harris dans *La Sémiologie de l'écriture*. Emblème et jeton sont ainsi définis :

Un emblème est tout signe qui, dans un contexte donné, renvoie toujours à la même classe dans un classement pertinent, en la différenciant des autres classes.  
Un jeton est tout signe qui, dans un contexte donné, renvoie à un seul individu dans un groupe d'individus, mais sans le différencier des autres membres du groupe<sup>47</sup>

La spécificité du signe alphabétique est d'articuler ces deux fonctions : il est à fois emblème et jeton. Les baguettes et les cailloux, en revanche, relèvent uniquement de l'emblème. Chacun renvoie, de par sa forme ou sa couleur, à une classe des unités distinguées dans la chaîne acoustique. On remarquera, à ce titre, que les stabs dans le système imaginé par Saussure ont le même statut que les signes d'autres types de protoécriture – gribouillage mnémotechnique d'enfants analphabètes ou plaquettes du paléolithique – étudiés par Roy Harris dans son ouvrage<sup>48</sup>. Ce qui sépare le système du stab de celui de l'écriture alphabétique réside dans l'absence d'individualisation du métasignifié linguistique du signe visuel. Si l'on suit la reconstitution saussurienne, la substitution d'un système à l'autre intervient lorsque les signes

chargés de représenter le langage parlé acquièrent ce double rôle d'emblème et de jeton. Utilisés dans cette double dimension, les signes extérieurs peuvent remplir, outre cette fonction de comptage, la mission de représentation du langage parlé que Saussure assigne à l'écriture.

## 4 Conclusion

L'écriture est bien un enjeu central de la réflexion linguistique de Saussure. Loin d'être cet impensé que la réception a parfois présenté, elle offre un contrepoint utile à l'élaboration d'une sémiologie linguistique. La critique véhémement de l'écriture et l'analyse des erreurs qu'elle induit dans la pratique des linguistiques ne doit pas occulter ce rôle heuristique. Le soupçon jeté sur la relation parole-écriture dans les cours de linguistique général est un préalable stratégique au déplacement de l'attention sur la relation langue-parole. L'écriture est aussi, de tous les systèmes sémiologiques dont le CLG dresse la liste, le plus proche de la langue. À ce titre, elle intervient, nous l'avons vu, dans la démonstration des principes majeurs de la linguistique saussurienne : la distinction langue – parole, l'arbitraire du signe, la linéarité du signifiant ... La langue demeure néanmoins pour Saussure une institution sans analogue. Cette radicale singularité s'observe au sujet de question des origines. Alors que dans le domaine linguistique, Saussure ne cesse de dénoncer l'inanité de la problématique des origines, semblable, raille-t-il, « à la question de la source du Rhône »<sup>49</sup>, il s'autorise à imaginer un système de représentation de la langue anté-scriptural. Prudemment, cette fiction des origines est cantonnée aux manuscrits d'anagrammes. La théorie du stab révèle combien la réflexion de Saussure est dominée par le modèle alphabétique. Les baguettes préfigurant le premier alphabet grec sont l'illustration d'une pureté phonématique originelle. L'évolution de l'écriture est, d'après le scénario saussurien, l'histoire de la corruption progressive de ce phonématisme originel, source des désaccords actuels de la graphie et de la phonie. En quelque sorte, le savant applique à l'écriture la conception adamique (une baguette = un phonème) qu'il pourfend dans l'approche linguistique. L'écriture est, avec les légendes, le seul système de signes non linguistique dont Saussure ait pensé la formation et la transmission, illustrant ainsi les difficultés de la science sémiologique qu'il appelait de ses vœux.

## Références bibliographiques

- Anis J., Chiss J.-L., Puech C. (1988). *L'écriture. Théories et descriptions*. Bruxelles : De Boeck.
- Auroux S. (2007). *La question de l'origine des langues*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Benveniste E. (1964). Lettres de Ferdinand de Saussure à Antoine Meillet. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, 93-130.
- Berger P. (1892). *Histoire de l'écriture dans l'Antiquité*. Paris : Hachette.
- Calvet L.-J. (1996). *Histoire de l'écriture*. Paris : Plon.
- Chiss J.-L., Puech C. (1983). La linguistique et la question de l'écriture : enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales. *Langue française*, 58, 5-24.
- Chiss J.-L., Puech C. (1999). *Le langage et ses disciplines. XIXe-XXe siècles*. Bruxelles : Duculot.
- Cohen M. (1953). *L'écriture*. Paris : Editions sociales.
- Cohen M. (1958). *La grande invention de l'écriture et son évolution*. Paris : Klincksieck.
- Constantin E. (2005). Linguistique générale, Cours de M. le Professeur de Saussure, 1910-1911. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 58, 83-290.
- Derrida J. (1967). *De la grammatologie*. Paris : Minuit.
- Desbordes F. (1967). Elementa. Remarques sur le rôle de l'écriture dans la linguistique antique. *Cahiers de Philosophie Ancienne*, 5, 339-355.
- Detienne M. éd. (1988). *Les savoirs de l'écriture en Grèce ancienne*. Lille : Presse Universitaire de Lille.

- Fevrier J. (1948). *Histoire de l'écriture*. Paris : Payot.
- Galazzi E. (1992). 1880-1914. Le combat des jeunes phonéticiens : Paul Passy. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 46, 115-129.
- Galazzi E. (2000). L'association phonétique internationale in Auroux S. (éd.), *Histoire des Idées Linguistiques. Tome 3 : L'hégémonie du comparatisme*. Liège-Bruxelles : Mardaga, 499-516.
- Gambarara D. (1972). La bibliothèque de Saussure. *Genava*, 20, 319-368.
- Gelb I. J. (1952). *A study of writing*. Chicago : University of Chicago Press.
- Godel R. (1957). *Les sources manuscrites du cours de linguistique générale*. Genève : Droz.
- Goody J. (1979). *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris : Minuit.
- Goody J. (1994). *Entre l'oralité et l'écriture*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Harris R. (1986). *The origin of writing*. Londres : Duckworth.
- Harris R. (1993). *La sémiologie de l'écriture*. Paris : CNRS éditions.
- Harris R. (2003). L'écriture : pierre d'achoppement pour la sémiologie saussurienne in Bouquet S. (éd.) *Saussure*. Paris : L'Herne, 228-233.
- Havelock E. A. (1963). *Preface to Plato*. Oxford : Basil Blackwell.
- Linda M. (1995-1996). Verzeichnis der Vorlesungen F. de Saussures an der Universität Genf (1891-1913). *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 49, 65-84.
- Lotringer S. (1973). Le dernier mot de Saussure. *l'Arc*, 54, 71-80.
- Menant J. (1864). *Les écritures cunéiformes*. Paris : Duprat.
- Prieto L. J. (1975). *Etudes de linguistique et de sémiologie générales*. Genève : Droz.
- Prosdocimi A. L., Marinetti A. (1990). Saussure e il saturnio. Tra scienza, biographia e storiographia. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 44, 37-71.
- Redard G. (1976). Ferdinand de Saussure et Louis Havet. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 71, 313-349.
- Redente S. (2008). Saussure et la métamorphose de l'écriture in Arrivé M. (éd.) *Du côté de chez Saussure*. Limoges : Lambert-Lucas, 213-226.
- Rey J.-M. (1973). Saussure avec Freud. *Critique*, 309, 135-167.
- Rousseau J.-J. (1991). *Essai sur l'origine des langues*. Paris : Gallimard.
- Saussure, F. de (1916). *Cours de linguistique générale*. Ed. par Bally C. et Séchehaye A.. Genève : Payot.
- Saussure F. de (1922). *Recueil des publications scientifiques de Ferdinand de Saussure*. Ed. par Bally C. et Gautier L.. Genève : Payot.
- Saussure, F. de (1968-1974). *Cours de linguistique générale*. Ed. critique par Engler R.. Wiesbaden : Otto Harrassowitz.
- Saussure, F. de (1986). *Le Leggende Germaniche*. Ed. par Marinetti A. et Meli M.. Este : Zielo.
- Saussure F. de (1996). *Premier cours de linguistique générale (1907). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger*. Ed. par E. Komatsu. Oxford, New York, Seoul, Tokyo : Pergamon.
- Saussure F. de (1997). *Deuxième cours de linguistique générale (1908-1909). D'après les cahiers d'Albert Riedlinger et Charles Patois*. Ed. par E. Komatsu. Oxford, New York, Seoul, Tokyo : Pergamon.
- Saussure, F. de (2002). *Ecrits de linguistique générale*. Ed. par Engler R. et Bouquet S.. Paris : Gallimard.
- Starobinski J. (1971). *Les mots sous les mots. Les anagrammes de Ferdinand de Saussure*. Paris : Gallimard.
- Tacite (1949). *La Germanie*. Ed. et trad. Par J. Perret. Paris : Les Belles Lettres.

- Testenoire P.-Y. (2008). Une étape inédite de la réflexion anagrammatique : le brouillon d'une lettre de Ferdinand de Saussure à Charles Bally daté du 30 juillet 1906. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 61, 239-250.
- Testenoire P.-Y. (2010). Des anagrammes chez Homère ? De Saussure aux commentateurs anciens. *Lalies*, 30, 215-231.
- Utaker A. (1996). Le problème philosophique du son chez Ferdinand de Saussure et son enjeu pour la philosophie du langage. *Les papiers du Collège international de philosophie*, 23, 41-58.
- Vendryes J. (1921). *Le Langage*. Paris : La Renaissance du livre.

---

1 Vendryes (1921), p. 6 ; p. 367.

2 Cf. à titre non exhaustif, les travaux d'Anis (1988), d'Harris (1993) de Chiss-Puech (1983), (1999).

3 Constantin (2005), p. 151 : CLG/E, 650-667-651.

4 F. de Saussure est membre de l'Association Phonétique Internationale dont il connaît parfaitement les projets comme l'atteste ce passage du troisième cours : « Y a-t-il lieu de réformer les orthographes et de présenter les langues par une écriture phonétique ? Cette question est entourée de tant de contingences qu'on ne peut la trancher par principe. [...] Il faut ce système pour les linguistes. [...] Ceci est avantageux pour l'enseignement, mais il n'est pas à désirer d'en voir l'introduction dans l'écriture de tous les jours. » (Constantin (2005), p. 162-163 : CLG/E, 655-665). Sur les rapports qu'entretient Saussure avec la phonétique de son temps, cf. Galazzi (1992), (2000).

5 Saussure (1996), p. 11 : CLG/E, 562.

6 Ainsi devant les étudiants du deuxième cours, Saussure déclare : « L'importance de l'écriture (pour la langue) ne peut être ignorée. Elle est telle qu'on s'est demandé si la linguistique n'est pas une science philologique. M. Louis Havet dit qu'on aurait vu (la linguistique) marcher constamment dans la philologie et se confondre avec elle. » (Saussure (1997), p. 6). Quelques jours plus tard, il écrit à Louis Havet : « J'ai été fort intéressé, et je crois que d'autres linguistes genevois le seront comme moi, par le parallélisme et l'opposition que vous établissez entre langue écrite – grammaire – syntaxe et d'autre part : langue parlée – linguistique phonéticienne. Si je ne me trompe, une idée plus ou moins voisine de la vôtre se retrouverait dans celles auxquelles je me suis trouvé conduit moi-même, et qu'il m'est arrivé de professer à propos de la langue, mais sans que je puisse voir malheureusement si la coïncidence est aussi parfaite que je le souhaite. » (Lettre à Havet, 17 novembre 1908 : Redard (1976), p. 343). Saussure fait allusion au long compte rendu des *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure* que Havet fait paraître dans le *Journal de Genève* des 16, 18, 20 et 23 septembre 1908.

7 C'est de cette année que date la fameuse lettre à Meillet où le linguiste fait part de son dégoût et de la « difficulté qu'il y a en général à écrire seulement dix lignes ayant le sens commun en matière de faits du langage ». (Lettre datée du 4 janvier 1894, cf. Benveniste (1964) p. 95).

8 Bibliothèque de Genève (BGE), Ms. fr. 3951/10, fol. 17-18.

9 Ainsi, pour illustrer ce qu'il entend par symbole conventionnel, Saussure prend le double exemple du signe linguistique et graphique : « Par exemple, si je représente un homme par une figuration (même) grossière, (mais si je le représente par le signe graphique x, ou par une figure vocale ἀνθρωπος. » (BGE, Ms. fr. 3951/10, fol. 13). Cf. également : BGE, Ms. fr. 3951/10, fol. 25.

10 BGE, Ms. fr. 3951/10, fol. 91.

11 Certains passages du cahier sur Whitney viennent modérer cette analogie sans faille établie entre la langue et l'écriture : par exemple, lorsque Saussure réaffirme « la différence de l'institution du langage avec les autres institutions humaines » sans mentionner l'écriture (BGE, Ms. fr. 3951/10, fol. 37) ou lorsqu'il assène cette conviction célèbre : « Quiconque pose seulement le pied sur le terrain de la langue peut se dire qu'il est abandonné par toutes les analogies du ciel et de la [terre] » (BGE, Ms. fr. 3951/10, fol. 92) Ces variations illustrent la difficulté à interpréter une pensée connue par des brouillons n'ayant reçu aucune légitimation auctoriale. Le texte consacré à Whitney reprend et développe plusieurs fois la même idée avec des nuances. Il est en tout cas indéniable que l'analogie de la langue et de l'écriture y est affirmée avec plus de force que dans n'importe quel autre texte de Saussure.

12 Cf. Saussure (1986), p. 191.

---

13 Idem, p. 130-131.

14 Saussure (1997) p. 7-8 : CLG/E, 1930-1936.

15 Saussure (1967), p. 165-166.

16 Ainsi, un commentateur, pourtant avisé comme R. Harris, soumet ce passage à l'argumentation en faveur de la valeur linguistique : « S'il parvient, malgré la nature matérielle des faits, à démontrer que la valeur formelle des signes est purement négative, la conclusion selon laquelle il en irait de même pour le signe linguistique en général n'en paraîtra que plus convaincante. » (Harris (1993), p. 27).

17 « L'introduction que M. de Saussure a faite jusqu'ici dans son cours de linguistique générale n'est qu'une causerie ». (Entretien avec Saussure consigné par Riedlinger : Godel (1957), p. 29-30).

18 Cf. Saussure (1997), p. 8-9 : CLG/E, 1130.

19 Idem, p. 9 : CLG/E, 284.

20 Ibidem : CLG/E, 295.

21 Constantin, (2005), p. 88 : CLG/E, 273.

22 Idem, p. 217-218 : CLG/E, 256.

23 Idem, p. 222 : CLG/E, 1124.

24 Idem, p. 222-223 : CLG/E, 1167-1170.

25 Idem, p. 240 : CLG/E, 1213-1216.

26 Saussure (1997), p. 90 : CLG/E, 3201.

27 Constantin (2005), p. 173.

28 Idem, p. 181.

29 Idem, p. 202-203.

30 Idem, p. 202. Sur la remise en cause de la typologie binaire phonétique / idéographique proposée par Saussure, on consultera les analyses de Gelb (1952) et d'Harris (1993), p. 85-86.

31 Sur cette spécificité de l'anagramme saussurien, on se permet de renvoyer à nos analyses : Testenoire (2010).

32 Les quatre textes sont consultables dans Benveniste (1964), p. 114, Starobinski (1971), p. 40-41, Rey (1973), Prosdociami-Marinette (1990), p. 53-62 et Testenoire (2008).

33 BGE, Ms. fr. 3963/5, fol. 10r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

34 De 1894 à 1896, Saussure met à son enseignement l'étude d'inscriptions grecques archaïques et d'inscriptions perses sur les Achéménides, cf. Linda (1995-96). Ces mêmes années, il travaille à son article « Inscriptions Phrygiennes » qui paraît en 1898, cf. Saussure (1923), p. 542-575. Cet intérêt pour le déchiffrement d'inscriptions anciennes apparaît aussi dans le troisième cours de linguistique générale, cf. Constantin (2005), p. 181-184.

35 Bibliothèque de l'Institut de France, Ms. 4176, 191-194.

36 Parmi les ouvrages recensés de la bibliothèque de Saussure, cependant, aucun ne traite directement de l'origine ou de l'histoire de l'écriture, cf. Gambarara (1972)

<sup>37</sup> Berger (1892), p. 3-4. Le passage de Tacite auquel se réfèrent Saussure et Berger est la description de la pratique divinatoire des druides que l'on trouve dans *La Germanie* et dont nous reproduisons ici la traduction : « Les auspices et les sorts n'ont pas d'observateurs plus attentifs ; pour les sorts, leur pratique est uniforme : ils coupent à un arbre à fruits un rameau qu'ils taillent en petits scions ; ils les marquent de certains signes distinctifs, puis les éparpillent sur une étoffe blanche sans ordre et au hasard. Ensuite le prêtre de la cité, si la consultation est officielle, le père de famille lui-même, si elle est privée, ayant invoqué les dieux et tournant ses regards vers le ciel, en prend successivement trois qu'il interprète alors d'après les signes qu'on y a précédemment imprimés. » (Tacite, *La Germanie* X, trad. par J. Perret).



---

38 Idem, p. 5.

39 Idem, p. 6-7.

40 Lotringer, (1973), p. 76.

41 BGE, Ms. fr. 3962/7, fol. 21, cf. Prodocimi-Marinetti (1990), p. 56.

42 Constantin (2005), p. 155 : CLG/E, 720-723-725-741.

43 BGE, Ms. fr. 3957/2, fol. 7v°, cf. Testenoire (2008), p. 247.

44 Benveniste (1964), p. 114.

45 BGE, Ms. fr. 3962/7, fol. 21, cf. Prodocimi-Marinetti (1990), p. 56.

46 Saussure (1996), p. 6-7 : CLG/E, 513.

47 Harris (1993), p. 254-255.

48 Idem, p. 341-354.

49 Cf. dans le deuxième cours : « La question de l'origine des langues n'a pas l'importance qu'on lui donne. (Cette question n'existe même pas) (question de la source du Rhône – puérile !) » (Saussure (1997), p. 12 : CLG/E, 1191). La même image se retrouve dans les manuscrits : « *Item*. Regarder la langue et se demander à quel moment précis une telle chose a “commencé” est aussi intelligent que de regarder le ruisseau de la montagne et de croire qu'en remontant on trouvera l'endroit précis où il a sa source. Des choses sans nombre établiront qu'à tout moment le RUISSEAU existe pendant qu'on dit qu'il naît et que réciproquement il ne fait que naître pendant qu'on [texte inachevé]. » (Saussure (2002), p. 94)